

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Bien.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Sont excusés Bernard Seguin qui a donné un pouvoir à Brigitte Rokvam, Sylvie Marcilly à Stéphane Villain, Marylise Fleuret-Pagnoux à Dominique Guego, et Christophe Dourthe à Fabrice Barusseau.

Vous avez en cours de distribution une motion qui a été préparée par Françoise de Roffignac, je crois, sur la fleur de sel avec une correction que vous ferez de vous-même au quatrième paragraphe, la "Coatie" est en réalité la Croatie.

Je salue nos collègues suppléants qui sont présents.

Je salue également une délégation d'amis des anciens maires et adjoints de Charente-Maritime qui sont là et que nous sommes heureux de recevoir à l'occasion de cette séance.

Programme de travail : nous allons maintenant travailler sur les rapports de la première commission, puisqu'hier nous avons voté les rapports de la deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième commission.

Donc, il nous reste très peu de rapports en réalité et le budget qui nous sera présenté par Mme le rapporteur général du budget et qui fera l'objet, bien sûr, d'un vote public.

Je vous propose d'en venir au rapport 101 présenté par Lionel Quillet.

Il s'agit de la fixation à taux égal du taux de la fiscalité directe locale.

Donc, notre part du foncier bâti pour 2019.

M. Quillet.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Oui M. le président, mesdames, messieurs, la fiscalité directe locale des collectivités territoriales a fait l'objet d'une importante réforme de la loi des finances pour 2010.

Ainsi, jusqu'au terme de l'exercice 2009, les départements fixaient les taux de fiscalité des 4 taxes locales : taxe d'habitation, foncière, propriétés bâties et non bâties, taxe professionnelle, et percevaient les produits correspondants.

Les départements recevaient de l'État des allocations destinées à compenser les mesures d'exonération et d'abattement décidées au plan national et imposées aux collectivités territoriales.

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale, CET, composée de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises, CVAE, et de cotisations foncières des entreprises, CFE.

Ces dernières n'étant attribuées qu'aux communes et leur groupement.

Depuis 2011, la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la compensation relais de la taxe professionnelle ont été remplacées par un ensemble de recettes fiscales et dotations de l'État.

Les départements se sont vu attribuer la part régionale de la taxe sur le foncier bâti, le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau, IFR, la part des droits de mutation à titre onéreux, DMTO, et une partie des frais d'assiette sur le recouvrement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Depuis le 1er janvier 2017, la part de la CVAE attribuée au Département, préalablement de 40,5 %, a été réduite à 23,5 %, la part des régions passant de 25 à 50 afin de compenser les transferts de compétences, essentiellement des transports, dans le cadre de la loi NOTRe.

En application des éléments exposés, le seul taux sur lequel nous devons nous prononcer au titre de 2019 est celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Conformément à nos engagements et à notre débat d'orientation budgétaire de la dernière session, je vous propose, M. le président, de ne pas augmenter ces taux en 2019 et de maintenir à 21,50 au niveau identique depuis 2013.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci M. le président de la commission des Finances.

Il y a un problème global de la fiscalité locale.

Le gouvernement a cru faire plaisir aux Français, peut-être l'a-t-il fait pour certains d'entre eux, en baissant la taxe d'habitation, ce que personne n'avait demandé.

Maintenant, il est incapable de payer.

D'où, l'an passé, toute une série de circonvolutions autour du foncier bâti puisqu'à une époque, l'Association des maires de France, j'en avais parlé avec le président Doublet, puis le comité des finances locales présidé par André Laignel, avait décrété qu'il fallait donner le foncier bâti aux communes et donc l'enlever aux départements.

Depuis nous avons fait, heureusement, évoluer les choses.

Nous avons créé une association commune qui s'appelle Territoires unis, qui regroupe l'AMF, Régions de France et l'ADF.

Dans ce cadre, l'AMF a changé de position et ne demande plus du tout le transfert du foncier bâti des départements aux communes ou aux interco.

Le comité des finances locales a fait un vote exactement inverse.

C'est-à-dire qu'à l'unanimité, il a indiqué qu'il ne pouvait plus être fait ce transfert, en tout cas qu'il ne demandait pas qu'il soit fait.

Nous allons entrer dans une période de fortes tensions avec l'État.

Quand je dis "nous", c'est toutes les associations d'élus, puisque l'État veut présenter, avant le printemps, enfin avant l'été...

Je n'ai pas entendu le président Doublet, mais je dis avant l'été, un projet de loi réformant l'ensemble de la fiscalité locale.

Vous imaginez que c'est un projet absolument gigantesque.

Nous sommes en train de travailler avec l'ADF, les maires de France et régions de France pour avoir des propositions communes car on ne veut pas se faire piéger par un système qui consisterait à ce que chacun ait des propositions divergentes entre lesquelles l'État arbitrerait.

Nous sommes en train de travailler à avoir des propositions communes.

Ce n'est pas simple.

Du côté des départements également, je vous ai expliqué lundi le mécanisme de péréquation volontaire qui a été décidé et repris par le Parlement dans le PLF.

Il n'empêche que ce système actuel sur les DMTO est absurde.

Un département comme le nôtre, nous sommes à la fois prélevés par l'État.

Là, il s'agit de l'État, ce n'est pas la péréquation horizontale volontaire.

Et en même temps, nous recevons.

Nous allons aussi travailler, au sein de l'ADF, pour mettre à plat tous les mécanismes DMTO qui existent sur le territoire et essayer d'avoir une vision exacte.

Cette affaire de la fiscalité locale, je vous en avertis, ça risque d'être un immense débat en 2019, à un an des élections municipales.

Peut-être que le gouvernement reculera parce qu'il s'apercevra qu'il n'y a que des mauvaises solutions.

Mais nous sommes partis dans une négociation d'au moins 6 mois sur le thème de la fiscalité.

Il faut revoir la fiscalité des communes, des interco, des départements, des régions.

Vous voyez que c'est un vaste programme pour l'année 2019.

Y a-t-il, sur le rapport 101, mes chers collègues, des demandes d'intervention ?

Oui, M. Vallet, M. Ferchaud.

M. Vallet d'abord.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-Pour aller dans votre sens sur ce que vous venez de dire, deux choses.

Un, pour aller dans votre sens sur ce que vous venez de dire.

Qu'on ait bien conscience du fait, même si ça ne se règlera pas ici, c'est ici qu'on le vit, comme dans tous les autres départements de France et dans toutes les autres collectivités.

Nous sommes pris au milieu d'une espèce de distorsion consistant à présenter les questions de décentralisation de bon niveau de décision comme la panacée à tout, surtout avec ce qui se passe aujourd'hui.

Tout à coup, on redécouvre les vertus du local, de la décision de proximité, de la capacité à écouter les gens, et on se souvient qu'il y a des maires et une association des maires.

En même temps, une espèce d'injonction contradictoire, puisque les collectivités territoriales, auxquelles on conférerait, alors que tout ça n'est pas très vrai, un pouvoir décentralisé, n'ont pas tous les attributs qui vont avec.

La capacité de prélever...

Franchement, on a de la marge de manœuvre sur un prélèvement.

Ça pose des questions.

Ça ne pose pas des questions budgétaires ou comptables.

Ça pose des questions démocratiques.

Vous ajoutez à ça qu'il n'existe pas de parlementarisme local.

Il n'y a pas les mêmes moyens que sur des questions de parlements nationaux.

Et que les médias eux-mêmes n'ont pas les moyens, car ce sont aussi des questions financières et budgétaires, de suivre autant qu'ils le voudraient probablement eux-mêmes, tous les sujets que nous traitons et tous les millions qu'on vote en deux temps trois mouvements pendant nos sessions.

C'est un vrai sujet et je pense qu'il faudrait que tout le monde participe au débat, si jamais il était ouvert, mais pas du tout dans l'idée corporatiste de se dire : "Je suis départementaliste, régionaliste."

Ça, on s'en fiche.

La question est : "Où est la place de la puissance publique et les gens décident-ils de ce qui est prélevé ?"

Pas de prélèvements sans responsabilités, selon l'adage britannique.

Le deuxième point, c'est que vous dites : "Conformément à nos orientations budgétaires, on ne bougera pas les taux."

Conformément aux recommandations aussi de la Chambre régionale des comptes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Oui, mais enfin, on l'a fait les 6 années précédentes sans que la Chambre régionale des comptes dise quoi que ce soit.

Cette recommandation est sympathique mais superfétatoire par rapport à notre volonté politique.

Je sens le haut fonctionnaire que vous êtes, toujours très respectueux...

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-Je suis un petit élu, je ne fais pas de politique.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Très respectueux de l'État.

En tout cas, Mickaël, toutes les idées sont les bienvenues, toutes les idées des uns et des autres, parce que ce débat national, cette négociation nationale, il faut qu'on l'alimente par nos propositions venant des maires, des élus départementaux.

Vous avez tous plusieurs casquettes et êtes en capacité de fournir des propositions.

Pascal Ferchaud, vous aviez demandé la parole ?

Pascal Ferchaud, conseiller départemental, Saujon.

-Simplement une réflexion sur le sujet.

La première, c'est que la fiscalité locale est obsolète et qu'elle a besoin d'être réformée.

C'est le premier point.

Deuxième point, le meilleur impôt est celui dont on voit directement les effets, et l'impôt dont on voit le plus directement les effets, c'est l'impôt local.

C'est tout.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ceci étant, si le gouvernement se lance...

Tous les autres gouvernements l'ont annoncé et jamais fait, sur la révision des bases, bonjour les dégâts dans les communes.

À un an des municipales, quand quelqu'un qui déclare deux bidets, on va voir que ça a été remplacé par une clim et une baignoire en marbre, ça changera évidemment la valeur des habitations.

C'est un dossier difficile.

Merci de...

Oui, président Doublet.

Michel Doublet, vice-président.

-Oui M. le président.

La réforme de la fiscalité, on en parle, c'est l'arlésienne depuis des années.

J'ai siégé pendant 25 ans au Parlement et déjà, quand je suis arrivé, on en parlait.

On est à une période où le peuple français est excédé par les taxes et les impôts.

Si on veut remettre tout à plat, il faudra augmenter les bases d'une manière considérable, elles n'ont pas été revues depuis des décennies. Et comme on n'a plus la maîtrise des taux sur la taxe d'habitation, bonjour les dégâts, je ne sais pas comment ça se passera.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Absolument.

Il vaut mieux qu'on maîtrise notre fiscalité que de dépendre de dotations de l'État qui sont liées aux arbitrages budgétaires des uns et des autres.

Merci.

Y a-t-il des objections sur le rapport 101 ?

Il n'y en a pas, il est adopté.

Nous en venons, M. Quillet, au rapport 102.

Ça concerne y compris nos invités du jour, les associations d'élus et leurs demandes de subventions.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Le rapport propose d'attribuer les subventions présentées par les associations d'élus figurant ci-après : l'association amicale des conseillers généraux de la Charente-Maritime, 130 000 euros, l'association des maires de Charente-Maritime, pour son fonctionnement, 140 000 euros, et la mise à disposition du personnel, 37 000 euros, l'association des anciens maires et adjoints de la Charente-Maritime, 1

000 euros, et une nouveauté M. le président, l'association des maires ruraux de Charente-Maritime, 3 000.

Enfin, de réserver un crédit de 51 000 euros pour notre cotisation 2019 à l'ADF, l'assemblée des départements de France.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je rappelle aux collègues les plus récents dans cette assemblée que l'amicale des conseillers généraux, qui s'appelle ainsi, c'est le système qui avait été mis avant 1992, je crois, la mise en place de l'Ircantec, puis d'un système d'indemnités clair et précis, système qui permet de verser de maigres, de très maigres retraites à des collègues élus avant cette date et encore en vie.

Ce ne sont pas des sommes, vous vous en doutez, considérables.

Pas d'interventions ?

Jean-Pierre Tallieu, vice-président.

-Vous ne prendrez pas part au vote parce qu'il y a l'ADF.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Oui, je le savais.

Michel Doublet.

Michel Doublet, vice-président.

-Je ne prends pas part au vote.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Moi non plus car il y a la cotisation de l'ADF dont je suis le président.

Pour les mêmes raisons, donc vous le noterez, mesdames.

Pas d'objections ?

Pas de part au vote de M. Doublet et de moi-même.

Le CAUE, un organisme auquel nous sommes très attachés, Lionel Quillet, et auquel nous devons payer une contribution.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Le rapport propose d'inscrire comme recette du budget annexe de la taxe d'aménagement la somme de 1,6 millions représentant la part de la taxe d'aménagement allouée au financement du CAUE, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Le produit total 2019 de la taxe d'aménagement étant estimé à 7,8 millions.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-CAUE qui est installé dans les locaux de la Maison de la Charente-Maritime.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

Il n'y en a pas ?

Pas d'objections ?

Il est adopté.

Je saute le 104, qui est le budget, pour terminer par lui.

Je passe au rapport 105, présenté par Christophe Cabri, sur la gestion des ressources humaines.

M. Cabri, c'est vous qui avez signé le rapport.

C'est vous qui le présentez et il porte le numéro 105.

Si vous ne l'avez pas...

Christophe Cabri, conseiller départemental, Jonzac, puis Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je ne l'ai pas.

-Vous ne l'avez pas.

C'est arrivé aussi hier qu'un rapporteur n'ait pas le rapport.

Je demande aux services d'y veiller plus attentivement la prochaine fois.

Christophe Cabri, conseiller départemental, Jonzac.

-La première commission a émis un avis conforme au rapport du président sur l'ensemble des points proposés.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Bon.

Christophe Cabri, conseiller départemental, Jonzac.

-C'est ça.

Ben je l'avais, désolé.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est un rapport assez bref.

Mme la vice-présidente en charge des dites ressources humaines.

Chantal Guimberteau, vice-présidente.

-M. le président, chers collègues.

Hier, quand nous avons voté les rapports concernant les travaux de voirie et les travaux de bâtiment, nos collègues Michel Doublet et Caroline Aloé ont remercié leurs directeurs respectifs pour le surcroît de travail sollicité pour la réalisation des gros chantiers, et je partage les compliments qui leur ont été adressés.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce n'est pas leurs directeurs, ce sont nos directeurs.

Chantal Guimberteau, vice-présidente.

-Ils travaillent un peu plus avec eux.

Pour passer beaucoup de temps à la direction des ressources humaines, je mesure presque journalièrement le travail qu'effectuent les directeurs et les agents de tous les services.

En cette période de fêtes, durant laquelle nous recevons des cadeaux, celui que je peux faire aujourd'hui, c'est remercier l'ensemble des agents qui œuvrent tout au long de l'année pour mener à bien les projets décidés par nous, les élus, et pour faire que notre département soit ce qu'il est, souvent envié de l'extérieur, que ces agents soient en poste à la Maison de la Charente-Maritime ou sur les différents sites parsemés sur tous les secteurs.

Bien évidemment, je n'oublie pas la direction générale et tout l'ensemble du quatrième.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci, Chantal, pour eux.

Je crois que nous partageons tous ce sentiment et nous aurons l'occasion de présenter à tous les collaborateurs du département nos vœux, dans le courant du mois de janvier, comme à l'habitude, après une commission permanente.

Merci Chantal Guimberteau.

Lionel Quillet a demandé la parole.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Je me permets de remercier directement notre élue, Chantal Guimberteau, puisque je vous rappelle que les relations humaines, dans ce département, valent par la qualité de la gestion bien sûr de l'ensemble du personnel et des services, mais aussi parce que des élus s'en occupent.

Je peux vous dire que pour Chantal, ça fait pas de bruit, mais ça travaille comme nous tous et ça travaille beaucoup, beaucoup.

Nous avons peu de problèmes et je voulais la remercier personnellement, au nom du président, je pense, pour cet engagement et en espérant que cet engagement continuera.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Je la remercie pour les pastilles de miel qu'elle m'a apportées ce matin constatant qu'hier après-midi ma voix était un peu fatiguée en fin de session.

Je m'associe complètement aux propos de Lionel Quillet.

Y a-t-il, mes chers collègues...

S'il vous plaît.

Y a-t-il sur le rapport 102 d'autres avis ?

Il n'y en a pas ?

Il est...

Oui, Denis Petit.

Pardon, c'est 105.

Denis Petit, conseiller départemental, Marans.

-Ce n'est pas un avis, mais ça concerne le paragraphe D par rapport à l'attribution de l'indemnité de conseil au bénéficiaire du payeur départemental.

Je regrette qu'il n'y ait pas le montant.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-On va te le donner.

Ce n'est pas la tradition de le mettre dans le département, mais on va te donner le chiffre le plus vite possible.

Merci.

Pas d'objections sur le rapport 105 avec l'amendement Petit qui sera rajouté ?

Nous en venons, Lionel Quillet, au rapport 106.

En réalité, c'est une affaire purement comptable, mais que nous sommes obligés de parer du nom brillant de "décision modificative n°3".

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Cette décision modificative permet de transférer des crédits à hauteur de 6 477 000 du chapitre 65, autres charges et gestion courante, vers le chapitre 014, atténuation de produits, objet principal.

Elle permettra aussi sur le budget annexe du pôle Atlantique-aéronautique de réaliser des écritures nécessaires à la suite de la cession du site industriel pour 10 000 euros, en dépense et en recette.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci.

Y a-t-il des avis sur la DM3 ?

Des objections, il n'y en a pas ?

Elle est adoptée.

Je vais demander maintenant à Mme la sénatrice Corinne Imbert, rapporteur général du budget, de venir à nos côtés pour présenter le rapport sur notre budget primitif pour l'année 2019.

En vous rappelant que nous avons eu, au mois d'octobre, à la session d'automne, le débat d'orientation budgétaire.

Corinne.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Merci M. le président.

Mes chers collègues.

Le budget principal du Département pour 2019 s'équilibre à 943,160 millions d'euros dont 231,049 millions d'euros en investissements et 712,111 millions d'euros en fonctionnement.

Comme les années passées, notre volonté est de : ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la septième année consécutive, maintenir un niveau d'investissement élevé, nous donner les moyens d'assurer nos compétences obligatoires, notamment en matière d'action sociale.

Nos recettes devraient augmenter de plus de 3 % en 2019.

Les recettes fiscales devraient atteindre 414,7 millions d'euros.
Les dotations de l'État, 94,4 millions d'euros.
Les subventions d'équipements et participations, 19,7 millions d'euros.
Le fonds de compensation de la TVA, 14,2 millions d'euros.
Et le produit des cessions, 1,2 million d'euros.
En complément de l'autofinancement qui s'élève à 8 millions d'euros, nous inscrivons en section d'investissement un emprunt d'équilibre de 79 millions d'euros dont le montant sera revu à la baisse lorsque les résultats seront affectés lors de notre session d'été.
Rappelons que nous nous sommes désendettés de 23 millions d'euros en 3 ans.
Nos dépenses d'investissement directes ou indirectes augmentent de 7,9 millions d'euros par rapport au budget primitif 2018.
Elles s'élèvent ainsi à 140,9 millions d'euros auxquels il convient d'ajouter 3,8 millions d'euros financés par la taxe d'aménagement et comptabilisés à compter de 2019 dans un budget annexe spécifique.
Nos investissements directs s'élèvent à 91,8 millions d'euros.
Notre voirie départementale reste une priorité.
Nous lui consacrerons 2 millions d'euros de plus qu'au budget primitif 2018, soit 42 millions d'euros au total.
Nous prévoyons également 13,3 millions d'euros pour les travaux et acquisitions dans les collèges conformément au plan Aliénor, "Collège de toutes les réussites".
11,8 millions d'euros sont proposés pour mener le programme de travaux des centres d'incendie et de secours et des bâtiments départementaux.
Nous poursuivons également le plan digue avec un crédit nouveau de 8 millions d'euros auxquels s'ajoutera 1 million d'euros pour les subventions versées à d'autres collectivités et 8 millions d'euros de report.
Nous continuons de soutenir fortement les communes, intercommunalités et partenaires.
Les subventions d'équipement que nous verserons augmentent en 2019 de près de 12 %, soit un effort supplémentaire de 5 millions d'euros, pour atteindre 46,3 millions d'euros.
9,8 millions d'euros alimenteront les différents dispositifs d'aide : fonds de revitalisation, fonds scolaire, fonds départemental d'aide à l'habitat locatif en milieu rural, et financeront des projets structurants.
5,9 millions d'euros financeront la politique de l'eau et la protection des milieux aquatiques.
7,1 millions d'euros seront dédiés au patrimoine culturel local et 2,8 millions d'euros aux équipements sportifs.
Nous consacrerons près de 7 millions d'euros à notre réseau très haut débit qui est en cours de déploiement.
91 000 logements devraient être raccordés en 2019.
En fonctionnement, nous augmentons le budget dédié au social de 8 millions d'euros.
Les dépenses sociales représentent plus de 55 % du budget de fonctionnement à hauteur de 393,8 millions d'euros.
Les allocations individuelles de solidarité s'élèvent à 186,3 millions d'euros.
90 millions d'euros pour le RSA, montant identique depuis 2015, 69,5 millions d'euros pour l'allocation personnalisée d'autonomie, 26,7 millions d'euros pour la prestation de compensation du handicap et l'allocation compensatrice tierce personne.
À noter que les dépenses liées à l'enfance et à la famille augmentent à elles seules de 5 millions d'euros.

Par ailleurs, l'ajout des crédits supplémentaires pour un nouveau fonds de solidarité interdépartemental en faveur des départements très ruraux et des départements connaissant une situation sociale dégradée sera effectué au budget supplémentaire.

Notre budget primitif devrait nous amener à respecter le niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement notifiées par arrêté préfectoral.

L'État nous impose en effet de limiter l'augmentation de ces dépenses à 1,2 % sous peine de pénalités financières.

Lors de l'examen de notre compte administratif 2018, nous serons vigilants pour que l'État prenne en compte tous les éléments qui modifient nos dépenses de fonctionnement : retraitement du transfert de la compétence transport à la région, augmentation contrainte des allocations individuelles de solidarité, accompagnement des mineurs non accompagnés, subventions versées à nos partenaires au titre du fonds social européen.

Il faut bien que quelqu'un les accompagne.

Au total, le montant consolidé du budget primitif 2019, avec les budgets annexes, s'élève à 1,38 milliard d'euros en mouvement réel et d'ordre, soit 44,6 millions d'euros de plus qu'au BP 2018.

Cette augmentation s'explique d'une part par la reprise en régie directe au 1er janvier 2019 de la gestion de 6 ports dont celui de la Cotinière. D'autre part, des écritures de session et de clôture du budget annexe du site industriel des 4 Chevaliers viennent augmenter le volume du budget. Les autres budgets annexes sont équilibrés en dépense et en recette pour les montants suivants : pour le site des 4 Chevaliers, 36,4 millions d'euros, le service d'exploitation du pont de Ré, 21,7 millions d'euros, le service départemental des dragages, 6,7 millions d'euros, le foyer départemental de l'enfance, 9,7 millions d'euros, les ports départementaux non concédés pour 3 millions d'euros, le port de la Cotinière pour 4,6 millions d'euros, l'énergie photovoltaïque, 0,6 million d'euros, et enfin la taxe d'aménagement, 12,2 millions d'euros. Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup.

Corinne Imbert a évoqué dans son rapport les 1,2.

J'ai eu l'occasion de vous le dire.

Rappelez-vous que notre assemblée n'a pas voté le pacte financier avec l'État comme la grande majorité des départements français, quelle que soit la sensibilité politique de leur exécutif, et que nous allons continuer la discussion et essayer de faire sauter ce verrou.

On voit bien que sur les allocations individuelles de solidarité que l'État ne finance grosso modo qu'à moitié, il nous demande en plus de mettre ça dans nos dépenses de fonctionnement, alors que, dans certains départements, elles augmentent.

On voit bien les mineurs non accompagnés.

Nous avons obtenu de les sortir du 1,2, mais ça a été une dure négociation.

Et on voit bien, dans des tas de domaines...

Je citais hier l'exemple que nous a narré Jean-Marie Roustit à Paris où l'État voulait mettre dans le 1,2 des aides que nous recevions de sa part au titre de l'Agence française de développement pour nos opérations de coopération décentralisée.

On voit bien que cette affaire est absurde.

Nous allons, au niveau de Territoires unis, mener une action résolue, dès le début de l'année, pour faire sauter ce verrou.

Nous n'avons pas de leçons à recevoir de l'État au moment où il va présenter un des budgets en déséquilibre les plus importants de son histoire.

10 milliards d'euros pour les suites des "gilets jaunes" et les augmentations, justifiées, des salaires de nos policiers et bien d'autres choses.

On est dans l'absurdie la plus totale.

Est-ce que le président de la commission des Finances veut faire un commentaire ?

Oui, je donnerai la parole aux présidents des groupes.

Je précise que Pierre Malbosc a donné un pouvoir à Patricia Friou, et Gisèle Vergnon à Lionel Quillet.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-Président, tout a été parfaitement présenté.

Je reviens sur le 1,2 % qui est d'une rare perversion.

Il faut comprendre qu'au niveau des finances et au niveau des élus qui commencent à voir les difficultés, nous avons des volontés, sous votre présidence, de créer des projets d'investissement, une vraie dynamique du Département, puisque les finances sont bonnes et que le Département se doit de faire face à des volontés de compétences qu'il prend ou obligatoires.

Mais nous sommes limités dans l'investissement car, derrière, nous ne pouvons pas créer de fonctionnement.

Je prends le cas de la voirie routière.

Les Français, le Département, les citoyens disent : "Nous voulons des routes."

Le Département a une bonne réponse, il est prêt à en faire plus, il peut investir dans des routes, mais pas dans l'ingénierie pour mettre en place les dossiers.

Et tous ces dossiers commencent à se retrouver dans des difficultés.

C'est d'une perversion absolue car c'est le manquement grave de la dynamique d'une collectivité et ça devient totalement incompréhensible.

Effectivement, le budget primitif très bien présenté sera bon.

Mais derrière, il ne correspond pas à une réalité, qui est que le Département est en train de se bloquer littéralement sur ces projets de développement.

Corinne Imbert et tous les élus sur le social regardent ça en disant : "Attendez, si je prévois un bâtiment ou un principe, je peux mettre personne dedans."

Je dois faire des coquilles vides."

Ce n'est pas admissible.

Ceux qui ont fait ça, à mon avis, au-delà du problème de dépense, je ne parle même pas du problème de l'inflation, etc.

Faire du 1,2 % dans une inflation qui sera à 1,7...

Il y a un moment...

Je crains énormément pour le prochain budget alors que les résultats, la dynamique, la volonté sont bons.

L'ambiance de travail est plutôt bonne et les discussions normales.

Derrière, c'est vraiment pervers, j'ai pas d'autre nom.

La perversion en matière financière, ça va très loin.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-La perversion et la couillonnade, ça va de paire, puisqu'en effet c'est l'État qui décide des augmentations des salaires de la fonction publique territoriale.

C'est l'État qui décide du montant du RSA, sans demander l'avis aux départements, par le PLFSS.

On pourrait prendre beaucoup d'exemples en la matière.

Je donne la parole aux présidents des groupes s'ils le souhaitent.
Mickaël Vallet, puis Pascal Ferchaud.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-Merci M. le président.

Je rejoins mes collègues sur l'absurdité, enfin la présidence, sur le caractère absurde de tout ça.

On se demande comment ceux qui prennent les décisions sont arrivés en poste.

On se demande même qui est ministre de l'Économie et qui pilote Bercy. On est tous contents de savoir qu'au moins on garde notre cohérence pour nous et que personne dans cette assemblée ne fait partie de ce gouvernement, parce qu'on serait mal à l'aise vis-à-vis d'une telle perversion.

Heureusement qu'on est tous des gens très sains.

On est en train de découvrir qu'on ne pilote pas les finances du pays avec un tableur Excel ou des méthodes de management de chez Capgemini. Et on est en train de le prendre de plein fouet.

Finalement, ce n'est jamais que la traduction d'une autre absurdité qui est de mettre en avant les questions comptables avant de se demander quels sont les leviers des investissements.

Là, ça ne se passe pas seulement à Paris ou au Touquet, mais ça renvoie plutôt à Maastricht qui sont des conséquences extrêmement concrètes.

Ou au fait qu'en 2005, les gens disent non et on leur dit : "Ça va être comme ça quand même."

Les gens ne sont pas idiots et finissent pas occuper les ronds-points de Michel Doublet.

On est là sur cette espèce d'aporie, d'impasse, et il y a une espèce d'effet ciseau qui commence à arriver.

Il va falloir qu'ils nous expliquent, à Bercy, un endroit que vous connaissez bien, M. le Ministre...

J'imagine, de ce qu'on en dit, je ne sais pas si vous confirmez, que le ministre qui est là, quel qu'il soit, a affaire à une structure un peu costaudes contre laquelle il faut savoir parfois imposer des choix.

Mais tous ces trucs-là, Maastricht, 2005, et le fait qu'on ait un gouvernement extrêmement jeune, dynamique, paritaire, avec Nicolas Hulot, François Bayrou, qui ne sont déjà plus là, tout ça procède bien de choix qui relèvent des uns et des autres.

Voilà, simplement pour faire un petit point là-dessus.

Ensuite, je voudrais faire une déclaration de tolérance en cette veille de fêtes et dire que j'ai une très grande compréhension, une très grande bienveillance, puisque c'est un mot à la mode au gouvernement, si un jour, étant majoritaires, nous devons constater, parce qu'on prendrait en compte le potentiel fiscal plutôt que la taille des communes, parce qu'on aurait une planification sur les grands projets un peu moins au coup par coup et avec un peu plus d'explications en amont, j'attends toujours ma présentation sur les aéroports, parce que le social ne serait pas vécu ou amené comme un poids imposé par l'État mais comme une marge de manœuvre sur la vie quotidienne aussi, parce qu'on arriverait à dégager des moyens sur les questions d'aide à domicile, supplémentaires, il y a eu un effort, et pour les EHPAD, parce qu'on ferait la déviation de Marans ou parce qu'on s'occuperait enfin de la voirie à Trizay, et quand bien même on poursuivrait une politique identique sur les ENS, le littoral ou les syndicats départementaux, je comprendrais parfaitement que vous votiez contre le budget.

Voilà.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Grand moment d'éloquence...

D'éloquence.

Je vais passer la parole au père Noël de Saujon, Pascal Ferchaud.

Est-ce qu'il en a la barbe ?

Pascal Ferchaud, conseiller départemental, Saujon.

-Oui, M. le président.

Juste une remarque sur les 1,2 %.

Pour moi, c'est une idée de crâne d'œuf.

C'est tout, je n'en dirai pas plus.

Sur le deuxième point...

Sur la façon dont cette présentation budgétaire est faite, notamment sur un certain nombre d'expressions que vous utilisez qui sont, pour moi, révélatrices d'un certain état d'esprit.

Par exemple, je note "des charges de fonctionnement contenues, des dépenses sociales toujours en forte augmentation".

Quand je vois cette affirmation, je regarde un peu plus en détail.

Il se trouve que la hausse des dépenses de fonctionnement est essentiellement due à la croissance des dépenses sociales, c'est ce que vous dites.

C'est vrai.

En valeur absolue, elles augmentent de 8 millions d'euros.

Mais en valeur relative, elles n'augmentent que de 2,1 %, soit à peu près la même hausse que les dépenses de personnel qui augmentent de 1,9.

Malgré cette augmentation qui en fait est principalement liée à la prise en charge des dépenses des mineurs non accompagnés, qui effectivement est un sujet préoccupant, et à l'augmentation des bénéficiaires de la MDPH, qui est plutôt une très bonne chose.

Je rappelle qu'en valeur relative, les dépenses sociales continuent de représenter à peu près la même proportion que les dépenses totales, c'est-à-dire 55,2 %.

C'est le premier point concernant l'affirmation qui doit être relativisée.

Deuxième affirmation, "des recettes globalement stables en 2019".

Si d'un côté 8 millions d'euros supplémentaires en dépenses sociales, c'est une forte augmentation, que dire des 11 millions d'euros de recettes supplémentaires en DMTO, ici présentées comme des recettes globalement stables ?

D'un côté, on a 8 qui est excessivement important, et de l'autre, 11 qui est stable.

Ça fait partie des choses sur lesquelles on peut s'interroger.

La DMTO augmente effectivement, elle passe à 160 contre 150 l'an dernier. Effectivement, en restant prudent, il est proposé d'inscrire 11 millions d'euros supplémentaires par prudence.

Ce qui veut dire qu'on peut penser que la situation sera plus favorable que les prévisions prudentes.

Compte tenu des éléments notoirement intéressants pour le Département en termes de recettes, il est heureux que le Département n'augmente pas les taux de fiscalité directe, mais là-dessus, on est d'accord.

Je reviendrai sur un autre point que je répète à chaque fois, mais finalement, on va finir par...

Alors ça par contre, c'est un truc qu'il ne faut jamais faire.

Le pire c'est que ça téléphone en même temps.

Excusez-moi.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Ce sont les admirateurs qui vous écoutent sur Facebook.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental, Saujon.

-Excusez-moi, j'en suis désolé.

C'est le genre de chose que je ne supporte pas et donc, je m'en excuse triplement.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Aucune importance.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental, Saujon.

-Sur la question de l'équité.

On parle beaucoup d'égalité dans ce pays, mais je pense qu'il faut plutôt s'interroger sur l'équité.

Je pense que les communes dans ce département ne sont pas traitées de manière équitable.

Et que, systématiquement, on fait l'amalgame entre les petites communes et les communes qui auraient besoin prioritairement d'aides.

Effectivement, je rejoins sur ce point Mickaël Vallet, on a tendance à oublier que ce n'est pas parce qu'une commune est moyenne qu'elle est riche.

Dans ce département, malheureusement, on maltraite les communes moyennes, celles qui sont situées entre 5 et 10 000 habitants.

J'aurais plusieurs exemples à donner.

Je pense que c'est un sujet sur lequel, dans un budget, on doit être attentif.

C'est en tout cas ma demande.

Point suivant concernant les investissements.

Nous nous félicitons de votre approche budgétaire sur ce point, M. le président.

En tout cas, moi je m'en félicite, puisque vous avez raison, les investissements participent au dynamisme de notre territoire et à son attractivité.

Là-dessus, je n'ai pas spécialement de commentaires, sauf peut-être la question de l'énergie et la question, d'une part, des efforts fournis.

Là-dessus, j'adhère sur la rénovation énergétique, notamment du patrimoine départemental.

Là-dessus, je crois que c'est une très bonne chose et il faut continuer dans ce sens.

Néanmoins, sur la question des énergies renouvelables, je pense, et je suis malheureusement un des seuls dans cette assemblée à le penser, qu'il faut plus réfléchir mix énergétique qu'uniquement photovoltaïque ou éolien.

Je pense qu'il faut réfléchir sur un mix énergétique, c'est plutôt dans cette direction, à mon sens, qu'il faut aller.

Concernant la montée en puissance du déploiement du très haut débit, c'est également un point très important, très attendu par nos concitoyens, et nous sommes, là encore, dans une très bonne disposition. Dernier point concernant la dette.

La dette a diminué de manière significative depuis 3 ans.

C'est une très bonne chose.

On a assisté à un nouveau désendettement.

Entre 2015 et aujourd'hui, la dette a diminué de 23 millions d'euros.

Simple pour illustrer cette baisse, parce que ça ne veut parfois pas dire grand-chose en valeur absolue, mais en termes de frais financiers, c'est à peu près 400 000 euros de moins en intérêts, ce qui est quelque chose de significatif et important à souligner.

Les emprunts...

C'est à peu près l'essentiel de ce que je voulais vous dire.

Si, quand même : on est dans un contexte mondial très inquiétant, très inquiétant.

On a aujourd'hui des taux d'intérêt très bas et c'est une bonne chose, mais c'est quelque chose qui pourrait ne pas durer.

Je crois qu'il serait opportun, à un moment donné, de pouvoir provisionner cette remontée progressive des taux d'intérêt. Je pense que c'est prudent dans un budget de le faire et je pense qu'il faut dorénavant avoir ça à l'esprit.

Voilà, M. le président, ce que je voulais vous dire sur votre présentation budgétaire.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-Merci beaucoup Pascal Ferchaud.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Oui, Mickaël Vallet, en deuxième semaine.

Mickaël Vallet, conseiller départemental, Marennes.

-C'est un oubli, excusez-moi.

Lorsque vous avez dû sortir hier, je me suis permis de complimenter un collègue.

Quand bien même je me suis placé dans la position où nous serions majoritaires demain, je suis un garçon plutôt prudent.

Je voudrais dire à Corinne Imbert qu'elle fait ça très bien à la tribune.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est gentil pour elle.

J'indique à Denis Petit que le chiffre qu'il souhaitait était, en 2017, de 11 000 euros.

Bien.

Mes chers collègues, pas d'autres interventions ?

Nous allons passer maintenant à ce grand moment d'anthologie politique que nous connaissons tous dans nos communes où celles et ceux qui ont voté tous les rapports ou quasiment à l'unanimité vont voter contre le budget qui n'est que l'enveloppe qui contient les enveloppes des rapports qu'ils ont votés.

Mais nous connaissons cela dans nos collectivités communales.

Mes chers collègues, le vote est ouvert.

Je rappelle que ceux qui votent positivement, c'est le vert.

Le blanc, l'abstention.

Et le rouge, le vote négatif.

N'oubliez pas, si vous êtes porteur de pouvoirs, c'est le cas de pas mal d'entre vous, de faire voter votre déléguant.

Le scrutin est ouvert.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous en avons terminé quasiment avec cette session.

Les motions ont recueilli les signatures de celles et ceux qui voulaient bien les signer, donc seront adressées.

Il est 10h40.

Oui, M. Godineau ?

Jean-Claude Godineau, conseiller départemental, Saint-Jean d'Angély.

-Je voulais vous interroger, M. le président, et puisqu'on a la sénatrice qui est aussi à la tribune.

À travers tout ce que j'entends, c'est quand même la question que se posent les maires ruraux de leur devenir face au fait qu'on leur donne de plus en plus de compétences.

Le département de Charente-Maritime est riche par rapport aux autres, vous nous l'avez dit à plusieurs occasions.

Mais je crains qu'à travers tout ce qui vient de se passer, dans la mesure où on ne prendra pas sur les Français, mais très certainement, comme on l'a fait dans les années antérieures, sur les dotations des collectivités territoriales.

Je dois vous dire que, sur le terrain, les gens sont très inquiets par rapport à ça.

Parce que les 10 ou 12 milliards que représente la taxe d'habitation qui doit nous être versés, on va la percevoir cette année, mais est-ce qu'on la percevra l'année prochaine ?

Et comment l'État va combler ce qu'il vient de donner d'une main ?

Comment le reprendra-t-il et où le reprendra-t-il ?

Je dois vous dire que les collectivités territoriales, que ce soit les communes ou les EPCI, sont très inquiètes.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

-C'est une inquiétude que nous partageons, cher collègue.

Mes chers collègues, nous reprendrons nos travaux en formation de commission permanente, je m'en excuse auprès de nos invités, mais c'est à huis clos, à 11h.